

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES 2025/2026
CHAMPIONNAT INTERDEPARTEMENTAUX
JEUNES



COMITE DE SEINE ET MARNE DE VOLLEY-BALL

sportive@cdvb77.fr

Approuvé par le BDD du CDVolley 77 du 21/01/2026

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.

Art 1 - Généralités

Le présent règlement s'applique aux championnats interdépartementaux jeunes d'Ile de France gérés par la CDS de Seine et Marne (CDS77). Il vient en complément du **RGES** (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ces championnats. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales.

Les engagements dans ces compétitions se font via la Ligue d'Ile de France de Volley.

À l'issue des engagements, une réunion des 8 Comités d'Ile de France décide de la répartition géographique des équipes inscrites en championnat Interdépartemental en fonction du nombre d'engagements par catégorie et par genre.

Règles du jeu : **règles officielles de volleyball FIVB** (2025-2028) sauf pour les cas spécifiés dans ce règlement.

Art. 2 - Championnats, formes de jeu et genres autorisés

Championnats	Formes de jeu	Genres
M13 FÉMININ	4x4	Licences féminines
M13 MASCULIN (MIXTE)		Licences masculines et féminines
M15, M18, M21 4x4 FÉMININ		Licences féminines
M15, M18, M21 4x4 MASCULIN		Licences masculines
M15, M18, M21 6x6 FÉMININ		Licences féminines
M15, M18, M21 6x6 MASCULIN		Licences masculines

La compétition ne nécessite aucun droit sportif

Le nombre maximum d'équipes ou collectifs par club est illimité.

Art. 3 - Licences des joueurs et officiels

Licences joueurs autorisées	Volley compétition extension volley-ball
Licences autorisées pour remplir la fonction d'entraîneur	Volley encadrement extension éducateur sportif
Licences autorisées pour remplir la fonction d'arbitre	Compétition extension volley-ball, encadrement extension éducateur sportif ou arbitre
Licences autorisées pour remplir la fonction de responsable de salle (recommandé)	Encadrement « toute extension »
Types de mutations autorisées	Régionale, nationale et exceptionnelle

Rappel : les licences dirigeantes (à l'exception du marqueur ou du responsable de salle) et les non licenciés n'ont pas l'autorisation d'entrer dans l'espace de jeu (terrain, banc des entraîneurs, ...)

Art 3.1 – Catégories

Les catégories sont définies chaque saison en fonction de l'âge de naissance des joueurs par la Fédération Française de Volley (FFVolley).

Il est possible, dans certains cas, de jouer dans une catégorie supérieure avec un surclassement.

Le tableau (ci-dessous) récapitulatif des catégories d'âges et des surclassements permettant de jouer dans les différentes épreuves est accessible en téléchargement à l'aide du lien suivant :

http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/licences/FFvolley_Categories_2025-26.pdf

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<=2004	<=1985	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		SENIORS	MASTERS			
	/	/		Fillet 1,95 m.		Fillet 2,10 m.		Fillet 2,24 m.		Fillet 2,35 m.		Fillet 2,43 m.		Fillet 2,43 m.					
	/	/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.					
2020	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction											2020		
2019	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement												2019		
2018	8 ans	M9(1)			autorisé	Simple Surclassement		Interdiction									2018		
2017	9 ans	M9(2)			autorisé	Simple Surclassement											2017		
2016	10 ans	M11(1)				autorisé		Interdiction									2016		
2015	11 ans	M11(2)				autorisé											2015		
2014	12 ans	M13(1)				Simple Surclassement		Interdiction		Interdiction		Interdiction					2014		
2013	13 ans	M13(2)				Simple Surclassement											2013		
2012	14 ans	M15(1)					Simple Surclassement		Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement		Triple Surclassement						2012		
2011	15 ans	M15(2)					Simple Surclassement										2011		
2010	16 ans	M18(1)						autorisé									2010		
2009	17 ans	M18(2)							autorisé								2009		
2008	18 ans	M18(3)							autorisé								2008		
2007	19 ans	M21(1)								autorisé							2007		
2006	20 ans	M21(2)								autorisé							2006		
2005	21 ans	M21(3)								autorisé							2005		
2004	22 ans &+	SENI(1)															2004		
1985	40 ans &+	MAST															1985		

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2025/2026



2025/2026	>=2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	<= 2004	<= 1985	
FEMININES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		SENIOR	MASTERS			
	/	/		Fillet 1,95 m.		Fillet 2,10 m.		Fillet 2,10 m.		Fillet 2,24 m.		Fillet 2,43 m.		Fillet 2,43 m.					
	/	/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.					
2020	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement	Simple Surclassement	Interdiction											2020		
2019	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement	Simple Surclassement												2019		
2018	8 ans	M9(1)			autorisé	Simple Surclassement		Interdiction									2018		
2017	9 ans	M9(2)			autorisé	Simple Surclassement											2017		
2016	10 ans	M11(1)				autorisé	Nat. & Rég.: Interdiction										2016		
2015	11 ans	M11(2)				autorisé	Départ. : Simple Surclassement										2015		
2014	12 ans	M13(1)				Simple Surclassement	Nat. & Rég.: Interdiction		Interdiction								2014		
2013	13 ans	M13(2)				Simple Surclassement	Départ. : Simple Surclassement										2013		
2012	14 ans	M15(1)					Simple Surclassement										2012		
2011	15 ans	M15(2)					Simple Surclassement										2011		
2010	16 ans	M18(1)						autorisé									2010		
2009	17 ans	M18(2)							autorisé								2009		
2008	18 ans	M18(3)								autorisé							2008		
2007	19 ans	M21(1)								autorisé							2007		
2006	20 ans	M21(2)								autorisé							2006		
2005	21 ans	M21(3)									autorisé						2005		
2004	22 ans &+	SENI(1)															2004		
1985	40 ans &+	MAST															1985		

Art. 4 - Constitution des collectifs et des équipes

Nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match en 4x4	8
Nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match en 6x6	12
Nombre maximum de joueurs mutés	2
Nombre maximum de joueurs avec mutation exceptionnelle	1
Nombre maximum de joueurs étrangers UE et hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs option OPEN (voir art 47 du RGLIGA)	Illimité

4.1 - Particularité des GSA ayant 2 équipes ou plus évoluant en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie.

En ce qui concerne les GSA qui ont plusieurs équipes engagées en championnat (régional et/ou interdépartemental) dans la même catégorie d'âge, le règlement suivant peut s'appliquer :

- Après chaque journée de championnat, un(e) seul(e) joueur(se) de l'équipe n°1 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°2 ou l'équipe n°3...etc.
- De même un(e) seul(e) joueur(se) de l'équipe n°2 peut jouer la journée suivante avec l'équipe n°1 ou l'équipe n°3...etc.

Cette possibilité est laissée à chaque journée de championnat pour n'importe quel(le) joueur(se).

Toutefois, sur les 2 dernières journées du championnat cela ne sera pas autorisé : un championnat comportant 9 journées, la 7ème journée bloque les collectifs, pour un championnat à 8 journées c'est la 6ème journée qui boquera les collectifs...etc.

Tout(e) joueur(se) dérogeant à cette règle entraînera la perte de la(des) rencontre(s) par pénalité.

Art. 5 - Calendrier

Les calendriers seront disponibles sur l'espace fédéral du comité de Seine et Marne :

http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

5.1 - Jours officiels et implantations des rencontres

M13 4x4	Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Vert)	Samedi 13h30 à 16h00 (Début des rencontres)
M15 6x6 M18 6x6 M21 6x6	Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Rouge)	Samedi 10h00 à 18h00 Dimanche 10h00 à 15h00 (Début des rencontres)
M15 4x4	Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Vert)	Dimanche 10h00 à 11h00 (Début des rencontres)
M18 4x4 M21 4x4	Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du club adverse (Rouge)	Dimanche 9h00 à 18h00 Samedi 10h00 à 17h00 (Début des rencontres)

Toutes les demandes de modifications au calendrier sont soumises à l'accord de la commission sportive.

La **première** journée de championnat ainsi que la **dernière** ne peuvent en aucun cas donner lieu à une demande de report sur un autre week-end.

En cas de force majeure, la CDS se réserve le droit de modifier le calendrier.

Art 5.2 - Demandes de modification ne nécessitant pas l'accord du club adverse

- modification de la salle seulement, à moins de 15 km de la salle initiale,
- et/ou de l'heure d'implantation dans la même demi-journée que l'implantation initiale et en horaires VERTS.

Exception : si la demande est enregistrée **moins de 7 jours** avant la date initiale, l'accord du GSA adverse reste requis, avant celui de la CDS.

Art 5.3 - Demandes de modification nécessitant l'accord du club adverse

- demande d'inversion des rencontres.
- demande de report de date des rencontres.
- demande d'implantation des rencontres sur les plages horaires ROUGES.
- modification d'implantation du samedi au dimanche ou du dimanche au samedi.

Art 5.4 - Délai de réponse des adversaires

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à domicile** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura 7 jours pour saisir son avis. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS validera automatiquement la demande.

Pour toute demande de modification au calendrier **des matchs à l'extérieur** nécessitant l'accord préalable du GSA adverse, le GSA destinataire aura 7 jours pour saisir son avis. Passé ce délai et en l'absence d'avis du GSA destinataire (favorable ou défavorable), la CDS refusera la demande.

Dans tous les cas, en l'absence d'avis du GSA destinataire 5 jours avant la date du match, la date initiale sera maintenue.

Art 5.5 - Procédure de demande de modification au calendrier

1. Rendez-vous dans votre [**espace club**](#)
2. Dans "Gestion Sportive", choisissez "Demande de Modification - Comité de Seine-et-Marne »
3. Cliquez sur le + à droite de "saisir une demande de modification au calendrier"
4. Saisissez le N° de la rencontre pour laquelle vous demandez une modification

Voir calendrier en ligne pour trouver le n° :

http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

Choisissez parmi les deux options :

- Modifier la date, l'heure ou la salle de la rencontre
- Inverser match aller / match retour (impossible en coupe)

Si vous êtes le club recevant, vous avez la possibilité de proposer également une nouvelle salle. Si la salle n'est pas proposée dans le menu vous pouvez l'ajouter en cliquant sur "ajouter un gymnase à la liste" en bas.

Lorsque vous recevez une demande de modification (e-mail du correspondant) de la part d'un GSA adverse, rendez-vous dans la liste des demandes de modification au calendrier.

Pour saisir votre avis, cliquez sur l'icône avec le point d'interrogation.

Art. 6 - Protocoles des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 45 minutes
Remplissage de la feuille de match	H - 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 15 minutes
Tirage au sort	H - 14 minutes
Échauffement au filet	H - 13 minutes
Fin de l'échauffement	H - 3 minutes

Délai maximum entre 2 rencontres de la même journée : **10 minutes** si toutes les équipes ont joué le dernier match ou si un terrain est disponible pour l'échauffement de l'équipe en attente. Dans le cas contraire, ce délai est étendu à 30 minutes.

Art 6.1 - Dispositions particulières en M13 et M15 6x6

Les rencontres sont organisées en plateaux avec quatre équipes présentes et quatre matchs à jouer. Deux terrains sont donc nécessaires à la bonne tenue des rencontres. Le club recevant, en charge de l'organisation, doit mettre à disposition deux terrains à l'heure de début des matchs. Dans le cas contraire, il sera déclaré forfait pour les rencontres le concernant. Les autres rencontres seront jouées dans l'ordre prévu au calendrier.

Art 6.1 – Discipline, Sécurité

Tout club affilié à la Fédération Française de Volley qui reçoit l'organisation d'une rencontre officielle est responsable des arbitres, des joueuses et des spectateurs. Le club est tenu de prendre toutes mesures permettant d'éviter les désordres pouvant résulter, tant avant, pendant qu'après le match, du comportement de ses dirigeants, de ses encadrants, des joueurs et du public.

Art. 7 - Arbitrage des rencontres

L'arbitrage est assuré par un ou plusieurs licenciés du club recevant.

En cas d'absence d'arbitres désignés par le club recevant, l'arbitrage sera assuré par des licenciés présents dans la salle (dans la mesure du possible non-entraîneur).

Aucune personne non licenciée ne peut arbitrer les rencontres (art 3).

Lorsque cela est possible, si un jeune d'une équipe en attente arbitre, il doit le faire en étant accompagné (proche de lui) par son entraîneur ou par un arbitre présent.

Art. 8 - Communication des résultats et transmission de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant
Saisie des résultats et téléchargement de la FDM sur le site FFvolley	Avant dimanche minuit
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MLDA LIFvolley de la saison en cours).	

Le mot de passe pour la saisie des résultats pour la division est accessible dans votre espace club :
« Saisie des Résultats - Les Mots de passe du Club »

Art. 9 - Feuille de match

Le club recevant a la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier devra être utilisée. Le mode opératoire pour la feuille de match électronique est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : [cliquer ICI](#)

La feuille de match, qu'elle soit électronique ou « papier », est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **quinze** minutes avant l'heure de début de la rencontre.

Les joueurs(ses) seront inscrits(es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Pour les plateaux à plusieurs rencontres, il est possible d'enregistrer toutes les compositions de tous les matchs avant le premier match en revenant en arrière SANS LANCER le match. Ne lancez le match qu'à l'issue de la rencontre et saisissez alors les scores des différents sets joués.

Art. 10 - Terrains de jeu, filet, matériels et ballons

Art 10.1 – Terrain et filet

Catégories		Féminin	Masculin et mixte
M13 4x4	Terrain	7 m x 14 m	7 m x 14 m
	Filet	2.10 m	2.10 m
M15 4x4	Terrain	7 m x 14 m	7 m x 14 m
	Filet	2.10 m	2.24 m
M15 6x6	Terrain	9 m x 18 m	9 m x 18 m
	Filet	2.10 m	2.24 m
M18 6X6	Terrain	9 m x 18 m	9 m x 18 m
	Filet	2.24 m	2.35 m
M21 6x6	Terrain	9 m x 18 m	9 m x 18 m
	Filet	2.24 m	2.43 m

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité.

L'aire de jeu doit permettre d'avoir suffisamment de place autour du terrain (3 m conseillé). Dans le cas d'un terrain décentré, s'assurer que les serveurs disposeront de la même distance pour servir.

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5 cm de largeur devra être utilisé).

Lignes obligatoires : les limites du terrain, la ligne sous le filet séparant les deux camps et les lignes d'attaque (3 m).

Une antenne est fixée sur le bord extérieur de chaque bande de côté.

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

La température minimale dans la salle ne peut être inférieure à 10°C

Art 10.2 – Ballons

Les types de ballons (taille, poids et pression) autorisés sont mentionnés dans l'article 15 du RGES. Le GSA recevant doit fournir pour les rencontres et les échauffements des équipes au minimum 4 ballons par équipe en 4x4 et 6 ballons par équipe en 6x6.

Art. 11 - Équipement

Les maillots et les shorts doivent être de couleurs et de modèles uniformes pour toute l'équipe (sauf pour le libero).

Les maillots des joueurs doivent être numérotés. Les numéros doivent être compris entre 1 et 99.

Art. 12 Règles de jeu spécifiques en 4 contre 4 (4x4)

12.1 - Participants :

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

Il n'y a pas de libero.

Dans le cas de rencontres multiples, les huit joueurs d'une équipe peuvent être différents d'un match à l'autre.

12.2 - Positions des joueurs :

- La position 1 sera celle du joueur arrière,
- La position 2 sera celle du joueur avant droit,
- La position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- La position 4 sera celle du joueur avant gauche.

Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

12.3 - Remplacement des joueurs :

Changements de joueurs libres et illimités.

Le joueur remplacé ne pourra rentrer de nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange. Les remplacements doivent se faire rapidement et avant que l'équipe adverse ne soit prête à servir.

Un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement.

12.4 - Frappe de service

En M13, un joueur est autorisé, s'il le souhaite, à mettre la balle en jeu par un lancer de type touche de football, effectué depuis l'arrière de son terrain.

Par ailleurs, après trois échanges gagnés par le même serveur, l'équipe doit effectuer une rotation. Le serveur changera donc.

Art. 13 - Formules sportives

La CDS77 éditera pour chaque catégorie un document spécifique avec les formules sportives mises en place pour la saison.

Les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Matchs en 3 sets gagnants :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0	3 points
Rencontre gagnée 3/2	2 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	Moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	Moins 3 points

Matchs en 2 sets gagnants ou 2 sets secs :

Rencontre gagnée 2/1 ou 2/0	2 points
Rencontre perdue ½ ou égalité 1/1	1 point
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	0 point par journée
Rencontre perdue par forfait	Moins 1 point par journée

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte dans l'ordre :

- Le nombre de victoires,
- Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
- Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus,
- Le résultat des rencontres directes.

Art. 14 - Équipe incomplète

Une équipe incomplète (1 joueur ou 1 joueuse en moins) peut se déplacer.

Chaque équipe peut bénéficier de cette disposition seulement lors de deux journées. Au-delà, elle jouera ses matchs mais les perdra 0/2 : 0/25 – 0/25 (ou 0/3 : 0/25 – 0/25 – 0/25) sans pénalité ni amende.

Art. 15 - Forfait

Lorsqu'une équipe ne se présente pas lors d'une rencontre, le GSA recevant est dans l'obligation de le notifier dans le pavé remarque de la feuille de match. Lors de la saisie des résultats, il entrera les résultats suivants : 0/2 : 0/25 – 0/25 (ou 0/3 : 0/25 – 0/25 – 0/25). La CDS se réunira et entérinera éventuellement le forfait puis appliquera les éventuelles sanctions prévues au règlement.

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs de l'équipe absente sur la FDM, signer à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente, etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable. Son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits et pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MLDA de la LIFvolley de la saison en cours.

Art. 16 - Forfait général

16.1 Une équipe se trouvant dans l'un des cas suivants est déclarée « forfait général » et se voit appliquer une amende dont le montant est fixé au MLDA de la LIFvolley de la saison en cours et facturé par le CD organisateur :

- perte de TROIS rencontres/journées par forfait,
- perte de DEUX rencontres/journées par forfait et de DEUX rencontres/journées par pénalité,
- perte d'UNE rencontre/journée par forfait et de QUATRE rencontres/journées par pénalité,
- perte de SIX rencontres/journées par pénalité.

16.2 - La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS.

16.3 - Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général d'un championnat, les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à l'« aller » qu'au « retour », sont annulés.

16.4 - L'équipe déclarée forfait général est classée dernière de sa poule.

16.5 - Tout joueur de l'équipe ayant participé à une ou plusieurs rencontres peut intégrer une autre équipe du GSA.

Art. 17 - Droits d'engagement et amendes

Le montant de l'engagement est mentionné au MLDA de la LIFvolley.

Le montant des amendes est de 50% des tarifs de la LIFvolley, facturé par le CD organisateur.

Art. 18 Cas non prévus

La CDS du comité de Seine et Marne tranchera valablement tous les cas non prévus.



Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdvb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdvb77.fr
Président de la CDA 77	Kim Truong	kim.truong@cdvb77.fr
CDS 77	Membres de la CDS	sportive@cdvb77.fr

Comité de Seine et Marne de volley	www.cdvb77.fr
Calendriers CD77	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77
Saisie des résultats	http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php
Demande de modification du calendrier	https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php
Règlements Généraux de la FFVolley	http://extranet.ffvb.org/196-37-1-Statuts-et-Règlements
Règles FIVB	https://www.fivb.com/wp-content/uploads/2025/06/FIVB-Volleyball_Rules2025_2028-FR-v04.pdf